

Par e-mail : <https://www.lalibre.be/economie/conjoncture/2023/06/30/deal-avec-engie-letat-belge-devra-encore-debourser-pour-racheter-les-sites-de-doel-et-tihange-en-2050-TAFC6XKX4JDHTGUL5G7R66UE4U/>

Deal avec Engie : l'Etat belge rachètera les sites de Doel et Tihange en 2050

Le deal conclu jeudi prévoit que la Belgique achète les sites de Doel et Tihange à Engie.



[Laurent Lambrecht](#)

•

Publié le 30-06-2023

La Vivaldi et Engie ont donc [signé un accord](#) qui prévoit la prolongation de dix ans de l'exploitation de Doel 4 et Tihange 3. Un des aspects peu commentés du deal est que l'Etat belge doit devenir propriétaire des sites de Doel et de Tihange, aux alentours de 2050. A ce moment-là, les sept réacteurs nucléaires devront avoir été démantelés par Electrabel, et le site devra avoir été décontaminé.

Il ne resterait plus, à Doel et à Tihange, qu'un bâtiment d'entreposage temporaire des déchets nucléaires de type "B" et "C", les plus radioactifs. Le "deal" prévoit que l'Etat belge prenne la responsabilité de ces bâtiments et du reste des deux sites aux alentours de 2050. Comme il est prévu que les déchets nucléaires soient transférés vers leur destination finale entre 2080 et 2135, l'Etat belge devrait donc les stocker un bon moment à Doel et à Tihange.

La Belgique devra rémunérer Electrabel pour faire l'acquisition des sites de Doel et Tihange, ainsi que des bâtiments d'entreposage des déchets nucléaires. *"Il n'aurait pas été efficace que l'Etat investisse dans ses propres bâtiments"*, explique un expert du cabinet de Tinne Van der Straeten (Groen), la ministre de l'Energie.

On ne sait pas encore combien l'Etat paiera pour faire l'acquisition des sites nucléaires. Mais, selon l'expert du cabinet Van der Straeten, ce sont des sites intéressants, notamment en raison de leur excellente connexion avec le réseau électrique. Il serait donc envisageable d'y implanter une industrie fortement énergivore, voire un producteur d'électricité.

En cas de bourde, Engie devra payer

Néanmoins, le timing pré-cité est sujet au respect du calendrier de sortie du nucléaire. Si Doel 4 et Tihange 3 devaient, à nouveau, être prolongés de dix ans, la donne changerait logiquement.

Par ailleurs, Engie a obtenu de pouvoir payer un forfait de 15 milliards d'euros pour transférer la responsabilité de ses déchets nucléaires à l'Etat. Mais cela ne veut pas dire que le groupe français va se désengager de tous les risques liés à ces matières hautement radioactives. En effet, Engie

financera les coûts de conditionnement, de manutention et de transport de ses déchets nucléaires vers les bâtiments de stockage temporaire de Doel et de Tihange. En cas de bourde dans la gestion de ces éléments, c'est Engie qui paierait la note. A Tihange, le combustible irradié a la particularité d'être stocké sous eau. *"Il reviendra donc à Electrabel la charge et la responsabilité financière de transférer le combustible irradié vers le bâtiment d'entreposage à sec"*, précise le cabinet Van der Straeten.

Le forfait de 15 milliards d'euros, quant à lui, servira à financer la gestion des déchets nucléaires, une fois qu'ils auront été transférés sous la responsabilité de l'Etat. Dans la pratique, c'est l'Ondraf, l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies, qui gèrera les déchets pour le compte de l'Etat. Avec ces 15 milliards, l'Ondraf devrait donc financer le transport des déchets depuis Doel et Tihange vers le site final de stockage. Il faudra aussi financer la construction de ce site ainsi que sa gestion.

On ne sait pas encore [quel sort sera réservé à nos déchets nucléaires](#). Un grand débat citoyen vient d'être lancé à ce propos. Il est possible d'y participer via [un site Internet](#) créé par la Fondation Roi Baudouin. Les experts préconisent l'enfouissement à plusieurs centaines de mètres de profondeur. Les 15 milliards payés par Engie découlent de ce scénario hypothétique